



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DE L'AUDE

D.D.T.M. 11
Service Urbanisme Environnement
et Développement des Territoires
Unité Forêt Biodiversité
Christine Rodriguez
Tél : 04 68 10 31 71
christine.rodriquez@aude.gouv.fr

Carcassonne, le 03 AOUT 2020

La Préfète

à

Madame la présidente
du Tribunal Administratif de Montpellier
6, rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX

Objet: Désignation d'une commission d'enquête
Autorisation de défrichement d'une surface supérieure à 10 ha soumis à étude d'impact.

PJ : Note de présentation .
Décision au cas par cas.
Autorisation de travaux en site classé.
Arrêté de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées.

J'ai l'honneur de vous demander, conformément à la législation en vigueur, la désignation d'une commission d'enquête pour l'enquête publique relative à l'autorisation de défrichement d'une surface supérieure à 10 ha, sur la commune de Gruissan.

L'ensemble du projet, dont l'opération de défrichement est un élément constitutif, est soumis à étude d'impact conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 15 janvier 2016, prise en application de l'article R 122-3 du code de l'environnement.

Conformément à l'art R123-1 du code de l'environnement, ce défrichement d'une surface supérieure à 10 ha et soumis à étude d'impact après examen au cas par cas, relève d'une enquête publique.

L'enquête publique pourrait se dérouler en septembre 2020.

Le maître d'ouvrage du projet est l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) représenté par Mr Sylvain LABBE, président du Centre Montpellier Occitanie de l'INRAE- 2 place Pierre Viala 34060 MONTPELLIER Cedex 02; à qui la facturation des frais de cette commission devra être adressée.

Ce projet, entièrement situé dans le site classé du massif de la Clape et concerné par deux sites Natura 2000, fait l'objet d'une autorisation spéciale de travaux du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire délivrée le 13 décembre 2019.

105 boulevard Barbès CS 40001 11838 CARCASSONNE CEDEX

Téléphone : 04.68.10.31.00 - Télécopie : 04.68.71.24.46

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h - 14h/16h30 et le vendredi de 8h30/12h - 14h/16h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Préfecture-de-l'Aude/518567698155284>

VU LE
COMMISSAIRE ENQUETEUR
A. HIEGEL

R.L.

PL.R

Il fait par ailleurs l'objet d'un arrêté préfectoral de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées que vous avez accordée en date du 16 octobre dernier.

Vous trouverez ci-joint, un exemplaire d'une note de synthèse présentant la problématique du projet, la décision au cas par cas prise en application de l'article R 122-3 du code de l'environnement, l'autorisation spéciale au titre du site classé et la dérogation au titre des espèces protégées.

La préfète

Sophie ELIZÉON